

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Délibération n°2022_68

Convocation du 16 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 27

Thème : PERSONNEL

Objet : organisation du temps de travail-
bornes horaires du service logistique

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, Mme FRERE, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme PRIET, M. ANDRÉ, Mme ROUSSEAU

Sont excusés : M. PAQUAUX qui a donné pouvoir à Mme GILLOT
M. JATOCHA qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE
Mme MAES qui a donné pouvoir à Mme PRIET

Secrétaire de séance : Madame Viviane PERRIN

RAPPORT PRESENTÉ PAR : JC LAGRANGE.

Le rapporteur informe le conseil que, dans le cadre de l'annualisation du temps de travail, les bornes horaires doivent être précisées pour chaque service.

Il est proposé au conseil de fixer les bornes suivantes pour le service logistique :

- les agents ne pourront pas être amenés à travailler avant 6h00 et après 20h00 sauf exception : vins d'honneur, évènement festif exceptionnel, évènement imprévisible

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la proposition ci-dessus pour les agents du service logistique

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

Viviane PERRIN.